

1^{ère} réunion du Comité Ethique et transparence créé à l'initiative du conseil municipal de Tonnerre dans la salle du conseil en mairie.

Ordre du jour :

1. Installation du comité
2. Election du président
3. Choix d'un expert
4. Budget 2021

Personnes présentes le 02/02/2021

Citoyen·nes non élu·es

- Évelyne Nolot
- Guy Richard
- Alain Laporte
- Éric Monnoyer
- Alain Guillon
- Ghislaine Gertner
- Denise Orsini
- Nicolas Jean

Les élus précisent que cinq autres personnes se sont inscrites mais ne sont pas présentes ce soir.

Élu·es

- Marie-Laure Boizot
- Chantal Prieur
- Sylviane Toulon
- Pascal Lenoir
- Jean-François Fichot
- Cédric Clech, maire, qui restera uniquement pour l'installation du comité, conformément au règlement.

Aucun membre des minorités municipales ne participe à ce jour au comité. Les élus présents déclarent avoir proposé aux membres des minorités de siéger.

1. Installation du comité

Le maire ouvre la séance et rappelle l'origine du comité. Un tour de table se déroule afin que chacun·e connaisse les autres membres, citoyen·nes et élu·es.

Rôle du comité

Sylviane Toulon présente la charte de l'élu local, puis le règlement du comité éthique et transparence. Elle rappelle le rôle pensé pour le comité éthique et transparence. Celui-ci a la possibilité de suivre les dépenses, dettes ou les investissements de la ville, et d'émettre des avis sur ces frais et projets. Le conseil municipal reste décisionnaire de son budget et des projets mis en place.

La discussion est régulièrement revenue sur la frontière des prérogatives du Comité. En effet, s'il est entendu que le conseil municipal reste décisionnaire, les membres non élus ont souvent interrogé sur la nécessité de pouvoir questionner l'utilité des projets ou la façon (directive ou citoyenne) de les avoir choisis (exemples : Ghislaine a questionné le choix de la municipalité d'investir elle-même sur la rénovation d'un immeuble attenant à la Fosse Dionne - Eric a invité à générer un débat citoyen sur le choix de gestion du camping)

A cette interpellation, Pascal Lenoir a insisté sur la prérogative décisionnaire de la mairie. Il a aussi reconnu ne pas vouloir figer les positions, sentant l'aspect sensible de la question.

Le comité se réunit au minimum une fois par an, mais de l'avis des participant·es, ce sera plus régulièrement.
Ses décisions sont prises par un vote à la majorité simple en un tour.
Ses comptes-rendus peuvent être lus en conseil municipal, faire l'objet de débats, et sont systématiquement publiés sur le site de la ville.

La mairie de Tonnerre et le comité visent à publier un maximum de documents sur le site de la ville, permettant à tout un chacun de suivre leurs actions.

La mairie rappelle qu'elle a mis en place une écoute des citoyen·nes sur le site de la ville, par téléphone et sur place.
Le comité peut également être consulté par les citoyens.
Les modalités restent à définir.

2. Élection du président

Un appel à candidature est effectué. Seul Éric Monnoyer se présente. Sylviane Toulon invite à voter librement, pour la personne de son choix. Il est procédé au vote à bulletin secret. Seuls les membres non élus municipaux votent.

Éric Monnoyer est élu au premier tour par une majorité absolue de 5 voix sur les 8 votants.

Autres voix exprimées :
- Ghislaine Gertner : 1
- Alain Laporte : 1
- Nicolas Jean : 1

Éric Monnoyer indique qu'il souhaite que le comité fonctionne autant que possible de manière participative, et fait la suggestion d'une présidence alternée. Il souhaite que les projets soient présentés très en amont aux citoyens pour que ceux-ci puissent y réfléchir et y être associés.

Les secrétaires de séance sont Alain Guillon et Nicolas Jean.
Monsieur le maire, ayant installé le comité, passe la présidence de séance à Eric Monnoyer puis se retire.

Fonctionnement du comité

Il est demandé que la liste des membres avec leurs coordonnées soit partagée par tous les membres. Les membres présents donnent leur accord. Les élus s'engagent à demander l'accord des membres du comité absents, puis à partager la liste d'adresses conformément aux accords reçus.

Le comité peut faire la demande aux élu·es d'accéder aux documents utiles à son travail, dans le cadre des règles de droit sur la transmission des documents administratifs.

P. Lenoir explique que cette première réunion du comité se déroule après la commission des finances du 30/01/2021, et avant le vote du budget du vendredi 05/02/2021 en conseil municipal. Ceci afin que le comité puisse donner son avis le conseil.

Les membres "citoyens" remarquent que le délai d'étude des documents sur le budget est très court et ne permet pas de les étudier et fournir un avis lors de la réunion du comité.

P. Lenoir explique que le calendrier respecte un planning serré car la commission des finances se réunit après toutes les autres. Mais que le comité pourra se réunir ultérieurement, s'il est besoin de davantage de temps pour étudier les documents fournis après la commission des finances. Les avis du comité éthique peuvent être donnés à tout moment.

Alain (Laporte) réagit cependant, considérant qu'un avis ne peut influencer, éventuellement, que s'il peut être émis avant le vote.

3. Choix d'experts

Le comité est accompagné dans son travail par deux experts du domaine financier. L'un est proposé par la mairie, l'autre devra être choisi par le comité (recherches en cours). Il s'agit d'un poste bénévole.

4. Présentation du budget 2021 par Pascal Lenoir, adjoint en charge des finances

Le budget 2021 est préparé depuis le mois de novembre 2020.

M. Lenoir a présenté divers points du budget, divisés classiquement en recettes & dépenses courantes et en investissements. Le comité a pu poser un grand nombre de questions, et a à sa disposition de nombreuses informations pour ses réflexions futures.

La ville de Tonnerre se situe en-dessous des quatre « ratios d'alerte » nationaux qui évaluent la bonne santé financière des communes. Dans la gestion locale, la ville et la communauté de communes ont un fonctionnement interdépendant, les compétences sont partagées.

M. Lenoir attend beaucoup du comité sur les points principaux de dépense de fonctionnement : la masse salariale, le fonctionnement courant, les subventions aux associations, les indemnités des élus et la protection incendie.

La ville est engagée auprès de l'État et des régions sur les grandes lignes de son mandat, mais ses projets précis restent assez libres de changer.

Compte-rendu rédigé par Nicolas Jean, complété par Alain Guillon et Éric Monnoyer. En attente de validation par les autres membres du comité.